

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

***Demande d'approbation de modifications au contrat d'approvisionnement en électricité conclu entre le Distributeur et Kruger découlant de l'appel d'offres A/O 2003-01 - Biomasse
(Dossier R-4318-2025)***

Objet de la demande

Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**), a déposé, le 5 novembre 2025, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) visant à autoriser des modifications au contrat d'approvisionnement conclu entre le Distributeur et Kruger dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2003-01.

Le Distributeur demande également d'interdire la divulgation, la publication ou la diffusion des informations confidentielles pour une période sans restriction quant à sa durée.

La demande est soumise en vertu des articles 30 et 74.1 al. 2 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera la Demande par voie de consultation. Les personnes intéressées pourront soumettre à la Régie des commentaires au plus tard le **9 mars 2026 à midi**. Le Distributeur pourra les commenter au plus tard le **23 mars 2026 à 12 h**.

La Demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie sont disponibles sur le site internet de la Régie au <https://www.regie-energie.qc.ca/>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5e étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca